

PORTER AIRLINES (CANADA) LIMITED ET PORTER AIRLINES INC.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE TRANSPORT

APPLICATION

Les présentes conditions générales de transport s'appliquent à votre voyage réservé auprès de Porter Airlines (Canada) Limited et exploité par Porter Airlines (Canada) Limited ou Porter Airlines Inc. (collectivement, ou individuellement selon le contexte, ci-après désigné " Porter ").

En effectuant votre achat, vous acceptez, en votre nom et au nom de tout autre passager de l'itinéraire acheté, d'être lié par les présentes conditions générales de transport et par le tarif applicable à votre vol (voir AVIS ci-dessous), et vous déclarez que vous avez l'autorisation de tout autre passager au nom duquel vous achetez un voyage de le lier aux présentes conditions générales de transport.

VÉRIFICATION DE L'ITINÉRAIRE DÈS SA RÉCEPTION

Veillez vérifier dès sa réception cet itinéraire de voyage qui vous est fourni par Porter. Pour quelque question que ce soit concernant cet itinéraire, veuillez communiquer avec Porter dans les 24 heures suivant sa réception.

COORDONNÉES DE PORTER

Pour tout renseignement sur les arrivées ou les départs des vols ou pour modifier votre réservation, composez le 416 619-8622 ou le 888 619-8622, ou visitez notre site Web www.flyporter.com. Veuillez prendre note que les modifications de réservation peuvent être assujetties à des frais ou à d'autres coûts et pourraient ne pas être possibles pour toutes les classes tarifaires (voir les tarifs de Porter et le résumé ci-dessous).

AVIS – LES VOYAGES AVEC PORTER SONT ASSUJETTIS AUX TARIFS PUBLIÉS (contrat de transport)

Les modalités en vertu desquelles Porter offre des services de transport au Canada sont énoncées dans le document Tarif intérieur (a) publié par Porter, et celles visant les services de transport entre le Canada et les États-Unis sont présentées dans le document Tarif transfrontières (b) (qui peuvent être consultées en anglais seulement à l'adresse <https://www.flyporter.com/fr-ca/travel-terms-and-conditions>). Le tarif applicable à votre itinéraire est incorporé aux présentes conditions générales de transport, dont il fait partie, et régit votre voyage à bord de Porter. Certaines de ces modalités sont présentées dans votre itinéraire et résumées ci-dessous. **Veillez consulter le [tarif pertinent pour connaître les modalités complètes qui s'appliquent à votre voyage.](#)**

REMARQUE : De temps en temps, Porter conclura des ententes de partage de codes en vertu desquelles il commercialisera, comme s'il s'agissait de ses propres vols, des vols exploités par un autre transporteur aérien. Dans le cas d'un partage de code, les

règles applicables au transport d'un passager et de ses bagages sont celles du transporteur identifié sur le billet du passager et non celles du transporteur exploitant le vol.

CONDITIONS

1. Pièces d'identité requises : Pour monter à bord des avions, tous les passagers voyageant à l'intérieur du pays sont tenus de présenter **une pièce d'identité valide avec photo émise par le gouvernement** sur laquelle figurent leur nom et leur date de naissance, comme un permis de conduire ou un passeport. Les passagers peuvent aussi présenter **deux pièces d'identité sans photo émises par le gouvernement**, dont l'une doit indiquer leur nom et leur date de naissance, comme un acte de naissance.

Tous les passagers qui voyagent entre le Canada et une destination à l'étranger doivent présenter un passeport valide. Les citoyens de pays autres que le Canada et les États-Unis doivent communiquer avec leur consulat ou ambassade pour connaître les exigences d'embarquement. Une preuve de correspondance ou de retour peut être exigée au moment de l'enregistrement.

2. Délai d'enregistrement : Comme il faut un certain temps pour se rendre à l'aéroport, s'enregistrer et franchir le contrôle de sécurité, nous vous recommandons d'arriver à l'aéroport le plus tôt possible, c'est-à-dire au plus tard 60 minutes avant l'heure de départ prévue d'un vol intérieur et 90 minutes dans le cas d'un vol international.

Vous devez :

- **obtenir votre carte d'embarquement et enregistrer vos bagages avant la fin du délai d'enregistrement indiqué ci-dessous;**
- **vous présenter pour embarquement à la porte indiquée dans le délai précisé ci-après.**

Le non-respect de ce délai pourrait entraîner la perte de votre place assignée ou l'annulation de votre réservation.

Vols intérieurs

Aéroport	Heure d'arrivée	Fin de l'enregistrement/ du dépôt des bagages	Début de l'embarquement	Fermeture de la porte d'embarquement
Aéroport Billy Bishop de Toronto	40 minutes	30 minutes	30 minutes	10 minutes

Aéroport international Pearson de Toronto	120 minutes	45 minutes	40 minutes	10 minutes
Aéroport international de Calgary	120 minutes	45 minutes	40 minutes	10 minutes
Aéroport international d'Edmonton	120 minutes	45 minutes	40 minutes	10 minutes
Aéroport international de Vancouver	120 minutes	45 minutes	40 minutes	10 minutes
Aéroport international Montréal-Trudeau	120 minutes	45 minutes	40 minutes	10 minutes
Autres aéroports	60 minutes	45 minutes	40 minutes	10 minutes

Vois internationaux

Aéroport	Heure d'arrivée	Fin de l'enregistrement/du dépôt des bagages	Début de l'embarquement	Fermeture de la porte d'embarquement
Aéroport Billy Bishop de Toronto	60 minutes	45 minutes	30 minutes	10 minutes
Aéroport international Pearson de Toronto	180 minutes	90 minutes	40 minutes	10 minutes
Aéroport international	180 minutes	75 minutes	40 minutes	10 minutes

Macdonald-Cartier d'Ottawa				
Autres aéroports	180 minutes	60 minutes	40 minutes	10 minutes

Toutes les heures précédant l'heure de départ prévue.

3. Il n'est pas obligatoire de reconfirmer votre vol, mais vous pouvez consulter l'heure de votre vol en visitant le site www.flyporter.com, sous l'onglet « État des vols » de la page d'accueil, ou en communiquant avec notre équipe avant votre départ.
4. Les places préassignées ne sont pas garanties et peuvent être modifiées sans préavis. Si la place qui vous est préassignée n'est plus disponible, nous ferons de notre mieux pour vous procurer une place comparable et nous vous rembourserons les frais de sélection de siège applicables.
5. Les billets sont incessibles, et les changements de nom ne sont pas permis.
6. Sous réserve du remboursement dans les 24 heures décrit au paragraphe 7 ci-dessous, les modifications volontaires de votre itinéraire sont autorisées jusqu'à une heure avant l'heure de départ prévue pour la plupart des classes tarifaires (à l'exception de PorterClassique Basic et de la Passe Porter Standard) et peuvent entraîner le paiement de frais supplémentaires et le passage à des tarifs supérieurs, tel qu'il est détaillé est ci-dessous :
 - (a) Sous réserve des exceptions citées aux alinéas b), c) et d) ci-dessous, les frais de changement ou d'annulation qui suivent s'appliquent aux classes tarifaires indiquées pour tous les itinéraires en Amérique du Nord (voir le sous-alinéa d) ci-dessous pour les frais de changement d'itinéraire en Europe) :
 - Les billets PorterClassique de classe « Basic » sont non remboursables et ne peuvent être modifiés ni annulés.
 - Les billets PorterClassique de classe « Standard » ne sont pas remboursables et sont assujettis à des frais de changement ou d'annulation de 100 \$ (taxes en sus) par trajet et par passager, qui s'ajoutent à la différence de tarif (taxes en sus).
 - Les billets PorterClassique de classe « Flexible » ne sont pas remboursables mais peuvent être modifiés sans frais et sont uniquement assujettis au paiement de la différence de tarif (taxes en sus).
 - Les billets PorterClassique de classe « Liberté » peuvent être modifiés sans frais et sont uniquement assujettis au paiement de la différence de tarif (taxes en sus).

- Les billets PorterRéserve de classe « Navigation » peuvent être modifiés sans frais et sont uniquement assujettis au paiement de la différence de tarif (taxes en sus).
- Les billets PorterRéserve de classe « Ultime » peuvent être modifiés sans frais et sont uniquement assujettis au paiement de la différence de tarif (taxes en sus).

(b) En ce qui concerne les billets achetés et payés en totalité ou en partie grâce à l'échange de points VIPorter, les frais de changement ou d'annulation ci-dessous s'appliquent aux classes tarifaires indiquées, sauf dans le cas des changements apportés le jour même à des vols vers la même destination en partance le même jour et qui sont assujettis aux frais décrits à l'alinéa c) ci-dessous :

- Les billets PorterClassique de classe « Basic » sont non remboursables et ne peuvent être modifiés ni annulés.
- Les billets PorterClassique de classe « Standard » ne sont pas remboursables et sont assujettis à des frais de changement ou d'annulation de 50 \$ (taxes en sus) par trajet et par passager, qui s'ajoutent à la différence de tarif (taxes en sus) et/ou de points VIPorter, selon le mode de paiement initial.
- Les billets PorterClassique de classe « Flexible » ne sont pas remboursables mais peuvent être modifiés sans frais et sont uniquement assujettis au paiement de la différence de tarif (taxes en sus) et/ou de points VIPorter, selon le mode de paiement initial.
- Les billets PorterClassique de classe « Liberté » peuvent être modifiés sans frais et sont uniquement assujettis au paiement de la différence de tarif (taxes en sus) et/ou de points VIPorter, selon le mode de paiement initial.
- Les billets PorterRéserve de classe « Navigation » peuvent être modifiés sans frais et sont uniquement assujettis au paiement de la différence de tarif (taxes en sus).
- Les billets PorterRéserve de classe « Ultime » peuvent être modifiés sans frais et sont uniquement assujettis au paiement de la différence de tarif (taxes en sus).

(c) Pour les billets achetés et payés par l'échange d'une Passe Porter, les frais de modification ou d'annulation qui suivent s'appliquent aux types de billets indiqués :

- Passe Porter Standard : Pour la Passe Porter Triangle navette entre Toronto et Ottawa ou Montréal, aucune modification n'est permise dans les 7 jours précédant le voyage. Pour les autres Passes Porter standard, aucune modification n'est permise dans

les 14 jours précédant le voyage, y compris le jour même du départ. Les vols peuvent être annulés jusqu'à une heure avant l'heure de départ prévue. Les modifications et les annulations sont assujetties à des frais de 75 \$ à 86,25 \$ par trajet et par passager.

- Passe Porter Flexible : Les modifications sont permises sans frais jusqu'à une heure avant l'heure de départ (sous réserve de disponibilité des sièges), y compris à l'aéroport le jour du départ. Les vols peuvent être annulés sans frais jusqu'à une heure avant l'heure de départ prévue.
- Passe Porter Liberté : Les modifications sont permises sans frais jusqu'à une heure avant l'heure de départ (sous réserve de disponibilité), y compris à l'aéroport le jour du départ. Les vols peuvent être annulés sans frais jusqu'à une heure avant l'heure de départ prévue.

(d) En ce qui concerne les changements effectués le jour du départ pour un vol partant plus tard vers la même destination, les frais de changement ou d'annulation qui suivent s'appliquent aux classes tarifaires indiquées sur les itinéraires cités, y compris aux billets achetés en totalité ou en partie grâce à l'échange de points VIPorter* :

- Les billets PorterClassique de classe « Basic » sont non remboursables et ne peuvent être modifiés le jour du vol.
- Billets PorterClassique de classe « Standard » changés le jour même :
 - Sur les itinéraires reliant Toronto et Montréal, Toronto et Ottawa ainsi que Toronto et Newark, les billets PorterClassique de classe « Standard » sont assujettis à des frais pour changement le jour même de 150 \$ (taxes en sus) par trajet et par passager. Ce dernier n'est toutefois pas tenu de payer la différence entre les tarifs.
 - Sur les itinéraires reliant Toronto et Montréal ou Toronto et Ottawa, les billets PorterClassique de classe « Standard » sont assujettis à des frais pour changement le jour même de 100 \$ (taxes en sus) par trajet et par passager. Ce dernier n'est toutefois pas tenu de payer la différence entre les tarifs.
 - Sur les itinéraires reliant Toronto et Newark, il est possible d'échanger un billet PorterClassique de classe « Standard » à l'aéroport le jour même pour prendre un vol partant plus tôt sans payer de frais de changement, et le passager n'est pas tenu de payer la différence entre les tarifs. Les changements de billet effectués le jour même

pour prendre un vol partant plus tard sont assujettis à des frais de changement de 100 \$ (taxes en sus) par trajet et par passager. Ce dernier n'est toutefois pas tenu de payer la différence entre les tarifs.

- Billets PorterClassique de classe « Flexible » changés le jour même :
 - Sur tous les itinéraires reliant Toronto et Montréal, Toronto et Ottawa ainsi que Toronto et Newark, les billets PorterClassique de classe « Flexible » sont assujettis à des frais pour changement le jour même de 75 \$ (taxes en sus) par trajet et par passager. Ce dernier n'est toutefois pas tenu de payer la différence entre les tarifs.
 - Sur les itinéraires reliant Toronto et Montréal ou Toronto et Ottawa, les billets PorterClassique de classe « Flexible » sont assujettis à des frais pour changement le jour même de 75 \$ (taxes en sus) par trajet et par passager. Ce dernier n'est toutefois pas tenu de payer la différence entre les tarifs.
 - Sur les itinéraires reliant Toronto et Newark, il est possible d'échanger un billet PorterClassique de classe « Flexible » à l'aéroport le jour même pour prendre un vol partant plus tôt sans payer de frais de changement, et le passager n'est pas tenu de payer la différence entre les tarifs. Les changements de billet effectués le jour même pour prendre un vol partant plus tard sont assujettis à des frais de changement de 75 \$ (taxes en sus) par trajet et par passager. Ce dernier n'est toutefois pas tenu de payer la différence entre les tarifs.
- Il est possible d'échanger un billet PorterClassique de classe « Liberté » le jour même du voyage sans payer de frais de changement, et le passager n'est pas tenu de payer la différence entre les tarifs.
- Il est possible d'échanger un billet PorterRéserve de classe « Navigation » le jour même du voyage sans payer de frais de changement, et le passager n'est pas tenu de payer la différence entre les tarifs.
- Il est possible d'échanger un billet PorterRéserve de classe « Ultime » le jour même du voyage sans payer de frais de changement, et le passager n'est pas tenu de payer la différence entre les tarifs.

* Les changements le jour même ne peuvent pas être effectués lorsqu'une compagnie aérienne partenaire de Porter exploite une partie de l'itinéraire.

Dans tous les cas, les billets des passagers qui ne se présentent pas à l'embarquement et qui n'annulent pas ou ne modifient pas leur réservation une heure avant l'heure de départ prévue du vol ne sont pas remboursables et ne donnent pas droit à un crédit pour des vols ultérieurs.

Si votre billet est non remboursable, Porter ne pourra faire d'exceptions en cas d'annulation de voyage ou d'urgence médicale imprévues. Nous recommandons donc l'achat d'une assurance voyage.

(e) Pour tous les itinéraires, y compris ceux en partance ou à destination de l'Europe et l'Afrique, les frais de modification applicables sont les suivants :

- Les billets PorterClassique de classe « Basic » ne sont pas remboursables et ne peuvent être modifiés ni annulés.
- Les billets PorterClassique de classe « Standard » ne sont pas remboursables et sont assujettis à des frais de changement de 100 \$ (taxes en sus) par trajet et par passager, qui s'ajoutent à la différence de tarif (taxes en sus) et des frais d'annulation de 150 \$ par trajet et par passager.
- Les billets PorterClassique de classe « Flexible » ne sont pas remboursables et peuvent être modifiés ou annulés sans frais avant le jour du voyage, ou le jour même du voyage pour des frais de changement ou d'annulation de 75 \$ (taxes en sus) par trajet et par passager, qui s'ajoutent à la différence de tarif (taxes en sus).
- Les billets PorterClassique de classe « Liberté » peuvent être modifiés sans frais et sont uniquement assujettis au paiement de la différence de tarif (taxes en sus).
- Les billets PorterRéserve de classe « Navigation » peuvent être modifiés sans frais et sont uniquement assujettis au paiement de la différence de tarif (taxes en sus).
- Les billets PorterRéserve de classe « Ultime » peuvent être modifiés sans frais et sont uniquement assujettis au paiement de la différence de tarif (taxes en sus).

7. Outre les frais de changement et d'annulation standard décrits ci-dessus, Porter offre une option de remboursement de 24 heures pour toutes les classes tarifaires. Vous pouvez annuler votre réservation et obtenir un remboursement complet dans les 24 heures suivant la conclusion de l'achat en faisant une demande en ligne ou en communiquant avec le centre d'appels de Porter au 888 619-8622.

Veillez noter que cette option de remboursement n'est offerte que pour les vols réservés au moins sept jours avant le départ.

8. Sauf sur les itinéraires transatlantiques (voir ci-dessous), pour les passagers qui ont acheté des billets PorterClassique de classe « Basic » ou « Standard », l'enregistrement d'un premier bagage conforme aux exigences de taille et de poids coûte entre 27,50 \$ et 126,50 \$ CA/US, l'enregistrement d'un second bagage coûte entre 50 \$ et 258,75 \$ CA/US et l'enregistrement des bagages subséquents coûte entre 100 \$ et 258,75 \$ CA/US (taxes applicables en sus), selon la classe tarifaire, le lieu de provenance et la destination du passager, et selon si le paiement des frais est fait au moment de la réservation, ou à l'avance au comptoir d'enregistrement ou à la porte, comme indiqué dans la règle de tarification applicable.
9. Pour tous les itinéraires comprenant une origine ou une destination en Europe ou en Afrique, les passagers qui ont acheté des tarifs PorterClassique Standard peuvent transporter gratuitement un premier bagage enregistré conforme à nos exigences de taille et de poids, le deuxième bagage et les bagages supplémentaires étant assujettis aux frais énoncés dans le paragraphe précédent.

Les articles énumérés ci-dessus sont autorisés jusqu'à concurrence de 23 kg (50 lb) chacun. Des frais de 100 \$ à 115 \$ CA/US (taxes en sus) s'appliquent à chaque bagage pesant entre 23 kg (50 lb) et 32 kg (70 lb), par trajet. Le poids d'un bagage ne peut excéder 32 kg (70 lb). Ces restrictions s'appliquent à toutes les classes tarifaires.

Pour toutes les classes tarifaires (PorterClassique Standard, Basic, Flexible et Liberté/PorterRéserve Navigation et Ultime, des frais de 100 \$ à 115 \$ CA/US sont facturés par trajet pour tout article qui dépasse la dimension maximale permise par bagage de 158 cm (62 po) (total de la longueur, de la largeur et de la hauteur).

Si le poids et la dimension d'un bagage excèdent les limites, les frais de 100 \$ à 115 \$ ne sont facturés qu'une seule fois.

À partir du troisième bagage, il n'y a aucuns frais de poids excédentaire ou de surdimensionnement.

Pour toutes les classes tarifaires, excluant les billets PorterClassique de classe « Basic », il est également possible de transporter à bord un bagage de cabine standard dont la dimension n'excède pas 23 x 40 x 55 cm (9 x 15,5 x 21,5 po) ainsi qu'un deuxième article dont la dimension n'excède pas 16 x 33 x 43 cm (6 x 13 x 17 po). Nous vous recommandons de placer les documents et les médicaments dans votre bagage de cabine, car Porter n'est pas responsable en cas de perte, de dommages ou de retard. En dépit de ce qui précède, pour les tarifs PorterClassique Basic sur des itinéraires incluant une origine ou une destination en Europe ou en Afrique, un bagage à main standard peut être transporté gratuitement.

Pour en savoir plus, consultez la rubrique Bagages à l'adresse <https://www.flyporter.com/fr-ca/travel-information/baggage>.

10. À l'exception des animaux d'assistance, seuls les chats et les petits chiens qui peuvent bouger librement à l'intérieur de leur cage homologuée durant le vol sont permis. Pour des raisons opérationnelles et de confort, Porter limite à deux le nombre de cages permises en tout temps à l'intérieur de la cabine. Aucun animal de compagnie n'est permis dans la soute aux bagages.

Veuillez communiquer avec le centre d'appels pour confirmer la disponibilité d'une place pour votre animal de compagnie avant de réserver votre propre billet.

Pour des raisons de sécurité, les voyageurs ne doivent pas placer d'articles dangereux dans les bagages enregistrés et les bagages de cabine. Le transporteur n'accepte aucun article fragile, périssable ou de grande valeur, comme de l'argent, des bijoux, des appareils photo, du matériel vidéo et électronique, de l'argenterie, des titres négociables, des documents d'affaires, des échantillons, des médicaments, des peintures, des antiquités, des fourrures, des manuscrits ou des objets similaires dans les bagages enregistrés ou sous la supervision du transporteur.

Le transporteur se réserve le droit de refuser le transport de toute personne, de toute marchandise ou de tout article de bagages, conformément aux stipulations applicables dans ses tarifs, ses règles ou ses règlements, ou autrement conformément à la loi. Vous pouvez être tenu de présenter, au moment de l'enregistrement, la carte de crédit utilisée pour acheter votre billet.

AVIS DE SURVENTE

Il peut arriver qu'un vol soit survendu et qu'une place ne soit pas disponible à bord d'un vol pour lequel une personne a obtenu une réservation confirmée. Si le vol est survendu, personne ne se verra refuser une place jusqu'à ce que le personnel de la compagnie aérienne ait d'abord demandé si des volontaires seraient disposés à renoncer à leur réservation contre paiement au choix de la compagnie aérienne. S'il n'y a pas un nombre suffisant de volontaires, la compagnie aérienne refusera l'embarquement aux autres personnes conformément à sa priorité d'embarquement. Sauf rares exceptions, les personnes à qui l'embarquement est refusé ont droit à une indemnité. (Pour en savoir, consultez le tarif Porter applicable.)

AVIS DE LIMITATION DE RESPONSABILITÉ QUANT AUX BAGAGES

La responsabilité à l'égard de la perte, du retard ou de l'avarie des bagages est limitée, à moins qu'une valeur plus élevée soit déclarée à l'avance et qu'un supplément soit payé. Pour les voyages effectués au plus tard le 28 décembre 2024, la responsabilité de Porter pour les bagages retardés, perdus ou endommagés est de 1 288 droits de tirage spéciaux (monnaie internationale qui sera converti en dollar canadien (\$ CA) ou en dollars américains (\$ US)) par passager, plus le remboursement des frais de bagages pour les bagages retardés, perdus ou endommagés. Pour les voyages effectués à partir du 28 décembre 2024, la responsabilité de Porter pour les bagages retardés, perdus ou

endommagés est de 1 519 droits de tirage spéciaux (monnaie internationale qui sera converti en dollar canadien (\$ CA) ou en dollars américains (\$ US)) par passager, plus le remboursement des frais de bagages pour les bagages retardés, perdus ou endommagés. (Pour en savoir plus, consultez le tarif intérieur ou le tarif transfrontières de Porter.)

Une protection additionnelle peut généralement être obtenue en contractant une assurance auprès d'une société privée. Une telle assurance n'est aucunement touchée par une limitation quelconque de la responsabilité du transporteur en vertu de la convention ou d'autres contrats de transport spéciaux. Pour en savoir plus, veuillez consulter votre compagnie aérienne ou un représentant de votre compagnie d'assurance.

CONDITIONS DU CONTRAT

1. Tel qu'il est utilisé dans le présent contrat, le terme « billet » s'entend du présent document et du récépissé des bagages du passager, dans le cas d'un billet électronique, dont les présentes conditions et les avis font partie intégrante; le terme « transporteur » désigne tous les transporteurs aériens qui transportent ou s'engagent à transporter le passager ou ses bagages en vertu des présentes ou qui fournissent tout autre service connexe à ce transport aérien; le terme « billet électronique » s'entend de l'itinéraire ou du reçu émis par le transporteur ou pour son compte, des coupons de vol électroniques et, s'il y a lieu, d'un document d'embarquement.
2. Le transport effectué en vertu des présentes est assujéti aux règles et limitations relatives à la responsabilité énoncées dans le tarif du transporteur.
3. Dans la mesure où il n'y a aucune incompatibilité avec ce qui précède, le transport et les autres services fournis par le transporteur sont assujéttis : i) aux stipulations contenues dans ce billet, ii) aux tarifs applicables, iii) aux modalités de transport du transporteur et à la réglementation connexe qui font partie intégrante des présentes (et sont disponibles sur demande au bureau du transporteur).
4. Le nom du transporteur peut être abrégé sur le billet, le nom complet et son abréviation étant énoncés dans les tarifs du transporteur, les modalités de transport, la réglementation ou les horaires; l'adresse du transporteur est celle de l'aéroport de départ indiqué en regard de la première abréviation du nom du transporteur figurant sur le billet; les escales prévues sont celles qui sont indiquées sur ce billet ou sur les horaires du transporteur comme des escales régulières sur l'itinéraire du passager; le transport devant être effectué en vertu des présentes par plusieurs transporteurs successifs est considéré comme une seule opération.
5. Toute exclusion ou limitation de la responsabilité du transporteur s'applique à l'avantage des mandataires, préposés et représentants du transporteur et de toute personne dont l'aéronef est utilisé par le transporteur à des fins de transport ainsi que de ses mandataires, préposés et représentants.

6. Les bagages enregistrés seront livrés au porteur du récépissé de bagages. En cas d'avarie des bagages, une plainte doit être déposée par écrit auprès du transporteur dès la découverte du dommage et, au plus tard, dans les sept jours suivant la réception des bagages. En cas de retard, la plainte doit être déposée dans les 21 jours suivant la date de livraison des bagages. Dans tous les autres cas, y compris en cas de perte, les plaintes doivent être déposées dans les 21 jours à compter de la date à laquelle a cessé le transport du passager.
7. Ce billet est valable à des fins de transport pendant une durée d'un an à compter de la date d'émission, sauf stipulation contraire dans ce billet, dans les tarifs, les conditions de transport ou les règlements connexes. Le tarif de transport en vertu des présentes peut être modifié avant le début du transport. Le transporteur peut refuser le transport si le tarif applicable n'a pas été acquitté. Si la réservation est annulée au moins deux heures avant le départ du vol initial, la valeur du billet inutilisé, moins les frais de changement applicables, peut être appliquée à la valeur d'un nouveau billet, dans un délai de 12 mois à compter de la date d'émission du billet d'origine. Le crédit peut être utilisé pour payer le tarif de base, les frais supplémentaires appliqués par la compagnie aérienne, les frais de changement, ainsi que les taxes et les droits imposés par le gouvernement. Le crédit ne peut être utilisé qu'une seule fois. L'utilisateur renonce à tout reliquat éventuel de la valeur du crédit utilisé. Toute réservation effectuée à l'aide du crédit doit être au nom du titulaire de celui-ci. Le crédit peut être transféré à un autre voyageur une seule fois. Toutefois, la date d'expiration initiale est maintenue.
8. Le transporteur s'engage à faire de son mieux pour transporter le passager et ses bagages avec une diligence raisonnable. Les heures indiquées sur les horaires ou ailleurs ne sont pas garanties et ne font pas partie intégrante de ce contrat. Le transporteur peut, sans donner de préavis, substituer d'autres transporteurs ou aéronefs de remplacement, et il peut modifier ou omettre des escales indiquées sur le billet en cas de nécessité. Les horaires peuvent être modifiés sans préavis. Le transporteur n'assume aucune responsabilité à l'égard des correspondances.
9. Les passagers doivent se conformer aux prescriptions gouvernementales en matière de voyages, présenter les documents de sortie, d'entrée et autres documents qui sont exigés et arriver à l'aéroport au plus tard à l'heure fixée par le transporteur ou, si aucune heure n'est fixée, assez tôt avant le départ pour permettre l'accomplissement des formalités de départ.
10. Aucun mandataire, préposé ou représentant du transporteur n'est autorisé à modifier les conditions de ce contrat ou à y renoncer.